



Arrêté municipal permanent AMP 25-DST-194

Abrogation de l'arrêté municipal du 19 août 1994

Réglementation du stationnement

RUE JEAN MACÉ

Le Maire de la Commune des Ponts-de-Cé, vice-président d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L.2212-1, L.2212-2 et 2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Équipement et du Logement, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, consolidé ;

Vu l'arrêté municipal du 19 août 1994 limitant à quinze (15) minutes le stationnement **rue Jean Macé** du côté des numéros impairs, sur les emplacements en bord de voie le long de la façade aveugle de l'agence postale entre le portail de son parking et le feu tricolore ;

Considérant la fermeture définitive de l'agence postale ;

Arrête :

Article 1 – Les dispositions de l'arrêté municipal du 19 août 1994 susvisé sont abrogées.

Article 2 – Le retrait de la signalisation relative à la réglementation antérieure est assurée par les services publics habilités.

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie des Ponts-de-Cé, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines et Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à Angers Loire Métropole – Direction de la Voirie communautaire et de l'Espace public.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification.

Fait aux Ponts-de-Cé,
Pour le maire et par délégation,
L'adjoint chargé des travaux
et de la transition écologique
Robert DESOEUVRE

Signé électroniquement par : Jean-Paul Pavillon
Date de signature : 26/06/2025
Qualité : Maire par délégation de Adjoint_R_DESOEUVRE



Hôtel de Ville
7 rue Charles-de-Gaulle
49 130 Les Ponts-de-Cé
Tél. 02 41 79 75 75
mairie@ville-lespontsdece.fr



L'original est signé électroniquement